



## Service Promotion de la Santé Centre de documentation

### Règles de fonctionnement

Le Service de Promotion de la Santé de la Ville de Vitry-sur-Seine met à disposition des professionnels à titre gratuit de nombreux outils et expositions. Ce matériel pédagogique peut vous aider dans la réalisation d'actions d'éducation pour la santé. Il faut néanmoins souligner que ce ne sont que des supports, l'action résidant essentiellement dans les capacités d'animation de l'intervenant.

Deux catalogues (outils et expositions) sont à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Ils sont régulièrement mis à jour. Une demi-journée de présentation thématique d'outil est organisée chaque semestre afin de familiariser les professionnels à leur usage.

Pour ne pas désorganiser le service dont la mise à disposition d'outils n'est pas la principale activité, les modalités d'emprunt doivent suivre certaines règles que nous vous demandons de respecter.

**Le service reçoit uniquement sur rendez-vous.** Aucune demande spontanée de professionnel se présentant sans rendez-vous ne sera honorée.

Les outils et expositions sont placés **sous votre entière responsabilité** une fois qu'ils ont quitté le service. Le transport de collecte et de retour est à votre charge, aucun envoi postal n'est possible. En cas de retour par voie postale, l'outil reste sous votre responsabilité jusqu'à la confirmation par mail de sa bonne réception par le service. Le dépôt peut éventuellement s'effectuer à l'accueil de l'Hôtel de Ville mais il faut avertir le service qui confirmera sa bonne réception.

Les outils sont empruntables pour une **durée d'un mois maximum, les expositions deux mois.**

**En cas de non retour** à la date prévue, une première relance est faite par mail. Si au bout de trois relances effectuées en 3 mois, l'outil ou l'exposition n'est pas revenue, mais aussi en cas de dégradation constatée à leur retour, **une facture sera émise par le Trésor Public** au nom de votre institution pour en recouvrer le coût.

Pour emprunter, trois cas de figure se présentent :

- **Vous avez déjà choisi l'outil ou l'exposition** dont vous avez besoin sur le catalogue en ligne

Vous prenez contact **par mail exclusivement** avec le service promotion de la santé pour signaler l'outil ou l'exposition que vous souhaitez emprunter et à quelle date, ainsi que la date de retour prévue.

Le service vous répondra sur la disponibilité de l'outil et vous proposera un créneau horaire le mercredi pour venir le prendre.

- **Vous avez besoin d'accompagnement** pour vous faire présenter les différents outils possibles

Vous prenez contact **par mail** pour convenir d'un rendez-vous avec Madame Bouchemoua qui vous accueillera et vous présentera les ressources disponibles.

Ces présentations durent une heure à une heure et demi maximum et sont limitées à deux vacations par semaine.

- **Vous travaillez sur le territoire de Vitry-sur-Seine et vous avez besoin de conseils pour monter une action d'éducation pour la santé**

Vous prenez contact **par mail** avec Madame Bouchemoua pour prendre rendez-vous.

Ce service de conseil méthodologique est **exclusivement réservé aux professionnels travaillant sur Vitry-sur-Seine**. Les autres territoires doivent s'adresser à leur Mairie ou au CODES 93, [codes93@codes93.org](mailto:codes93@codes93.org), seule structure encore existante avec le CODES 95 à Cergy de l'ancien réseau régional d'éducation pour la santé.

Nous espérons que ce service vous sera utile et vous permettra de mener des actions d'éducation pour la santé de qualité.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, idées ou commentaires pour l'améliorer.